

REFLEXIONS / LE CODE MORAL



Aquarelle de Christian Bernard

Avant de formuler et d'exposer une idée, il est bon de définir « ce dont on parle », de préciser le sens des mots employés ou éventuellement le sens qu'on leur donne. Ceci permet d'éviter certaines incompréhensions ou des interprétations erronées.

Nous parlons donc du « Code Moral » tel qu'il est publié par la FFJDA et souvent apposé sur les murs de nos dojo. Nous savons d'une manière un peu imprécise qu'il est inspiré du « Bushido » Code Moral, non écrit dit-on, des samouraï japonais et qu'il a été quelque peu édulcoré de ses aspects trop typiquement japonais et adapté à nos mentalités occidentales.

Nous pouvons remarquer que les qualités énoncées par ce Code Moral d'origine japonaise sont les mêmes que celle que nous attribuons à nos héros populaires nés des légendes, de la littérature, du théâtre et du cinéma et même des BD de notre jeunesse et de celles de nos enfants aujourd'hui !

Quand nous parlons de ce Code Moral, nous sommes comme souvent, piégés par la sémantique, qui est la science de la signification des mots. En effet, le mot Code a dans notre langue française plusieurs significations, qui bien que découlant d'une origine commune, sont très différentes.

L'origine est le mot latin Codex qui veut dire : planchette (sur laquelle on écrit), recueil. Trois significations principales (parmi d'autres) en découlent :

- 1) Recueil de lois. Ensemble des dispositions légales relatives à une matière spéciale. Par exemple « Le Code Civil », « Le Code Pénal » etc.
- 2) Décret ou loi étendu réglant un problème particulier. Par exemple « Le Code de la Route ».
- 3) Ensemble de règles, de préceptes, de prescriptions concernant un domaine. Par exemple, « Le code de l'honneur », « Le code de la morale », « Le code du goût »,

« Le code de la politesse », « Se donner un code de conduite » etc.

Force nous est de constater que dans la pratique, le mot « Code » est fortement marqué par ses deux premières significations. Il traîne avec lui une forte connotation d'obligations impératives assortie de sanctions en cas de manquement ! Et bien que sa troisième signification soit complètement différente, à l'énoncé de ce mot, nous avons tendance à faire un amalgame inconscient avec les « Codes législatifs » et nous ne pouvons nous défaire d'une impression de contrainte un peu désagréable. Même si nous savons que les sanctions liées à un manquement de ces « recommandations » sont d'ordre moral ou sentimental.

Dominique Venner précise bien ce dernier sens dans un récent article sur le Japon paru dans le N° 31 de « La Nouvelle Revue d'Histoire » :

«... C'est au cours de cette période (XVII^{ème} siècle japonais) que Yamaga Soko formula le Bushido ou « voie du guerrier ». Parler de code à son sujet serait impropre. Précepte conviendrait mieux. Un code implique des règles figées, alors que le do, la « voie » est une éthique vivante, une école permanente de comportement.

Le Bushido est en accord intime avec les trois sources spirituelles du Japon, shintoïsme, bouddhisme zen et confucianisme. Il se nourrit de l'immanence du shinto, religion qui associe le culte des ancêtres à celui de la nature sacrée. Le Bushido s'en inspire, cultivant aussi la vertu bouddhiste du détachement et de l'oubli de soi. Mais il s'agit d'un bouddhisme japonisé, débarrassé de la non violence, amendé par la sagesse du zen qui enseigne l'éducation de soi par la pratique d'une « voie », en l'occurrence les Arts Martiaux. Enfin troisième source, le confucianisme, qui est une sagesse se rapportant à la vie sociale. Outre la politesse il enseigne que chacun doit assumer des devoirs en proportion de son élévation dans la hiérarchie... »

La Politesse : c'est le respect d'autrui
Le Courage : c'est de faire ce qui est juste
La Sincérité : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée
L'Honneur : c'est d'être fidèle à la parole donnée
La Modestie : c'est de parler de soi-même sans orgueil
Le Respect : sans respect aucune confiance ne peut naître
Le Contrôle de soi : c'est savoir se taire quand monte la colère
L'Amitié : c'est le plus pur des sentiments humains

Quelques précisions sur le mot « moral ». Il signifie « qui concerne la « morale ». Celle-ci étant « un ensemble de normes et de règles de conduites concernant une société donnée ». Il n'y a là aucune idée de bien ou de mal, ni aucune idée de « faire la morale », ni non plus aucune idée religieuse ou sectaire. On voit par là que le terme « Code Moral » est quelque peu impropre pour désigner ce qui est un ensemble de conseils, de recommandations, et d'incitations à un comportement spécifique.

Nous pouvons là nous poser la question : Ce Code Moral est-il forcément attaché à l'enseignement des Arts Martiaux ? En a-t-il toujours été ainsi ?

La réponse est sans doute non !

Déjà au XVII^{ème} siècle, le moine Takuan qui était le maître zen de Miyamoto Musashi, disait : « Oh ! des porteurs de sabre il y en a beaucoup. Mais de ceux qui suivent réellement la voie du sabre, il y en a vraiment très peu ! »

Par quel cheminement un code moral est-il devenu le complément inséparable, des techniques d'un art martial ?

Pour répondre à cette question peut-être devrait-on dire : comment un code moral issu de la pratique d'un art martial est-il devenu un objectif et même une finalité qui s'apprend justement par la pratique d'un art martial ? Ainsi formulée la question porte en elle-même la réponse.

P.J

À suivre dans le prochain numéro

